



Objet

Dans l'économie actuelle de plus en plus mondialisée, les ingénieurs canadiens doivent pouvoir exercer dans d'autres pays. Par ailleurs, au Canada, il faut garantir la sécurité du public en s'assurant que les personnes formées en génie à l'étranger satisfont aux normes de formation et d'expérience établies pour l'obtention du permis d'exercice.

Pourquoi est-ce important?

Les Canadiens profitent des compétences et de l'expérience que leur apportent les personnes formées en génie à l'étranger qui possèdent les qualifications requises pour exercer le génie de façon sécuritaire et compétente au Canada.

Le Canada se classe parmi les quatre plus grands exportateurs internationaux de services d'ingénierie. La demande mondiale de services d'ingénierie exige l'établissement de normes de compétence et d'exercice reconnues à l'échelle internationale. L'expansion rapide du marché des services d'ingénierie peut pousser les gouvernements à demander aux organismes de réglementation d'abaisser leurs normes d'admission à la profession d'ingénieur, ce qui peut constituer un risque pour la sécurité du public.

Quelles mesures Ingénieurs Canada a-t-il prises à ce jour?

Le Comité international d'Ingénieurs Canada préconise l'adoption, à l'échelle internationale, de normes rigoureuses d'admission et d'exercice du génie, et surveille l'impact des activités liées au commerce international sur la sécurité du public et la profession d'ingénieur au Canada.

Répertoires internationaux d'ingénieurs

Ingénieurs Canada gère un répertoire international d'ingénieurs, en collaboration avec plusieurs pays membres de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (OCEAP). Un deuxième répertoire international d'ingénieurs a aussi été élaboré dans le cadre de l'*Engineers Mobility Forum*, auquel participent le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Afrique du Sud, ainsi que la plupart des pays membres de l'OCEAP. Ces répertoires constituent une base commune permettant aux pays participants de négocier des ententes de reconnaissance mutuelle des titres de compétences, grâce auxquelles les pays possédant des systèmes différents d'accréditation, de réglementation et d'attribution du permis d'exercice peuvent reconnaître les titres de compétences des ingénieurs qui satisfont aux normes communes en matière d'éducation ou d'expérience. L'objectif visé est de réduire au minimum les évaluations supplémentaires nécessaires à l'inscription au registre international, géré par l'organisme de réglementation signataire.

Ententes en matière de formation

Ingénieurs Canada a également signé quatre ententes internationales en matière de formation :

- L'*Accord de Washington*, entente multilatérale conclue entre 12 organismes de génie étrangers responsables de l'accréditation des programmes de premier cycle en génie;
- Une entente bilatérale conclue avec l'ABET, l'organisme d'accréditation des États-Unis;
- Une entente bilatérale hybride, conclue avec la Commission des titres d'ingénieur (France), qui reconnaît également les compétences professionnelles.



Ces ententes améliorent la mobilité internationale des ingénieurs compétents en reconnaissant l'équivalence substantielle des systèmes d'accréditation de chaque organisme signataire, ainsi que les programmes de génie accrédités de chaque pays signataire.

Ententes de reconnaissance mutuelle

Les ententes de reconnaissance mutuelle facilitent le traitement des titres de compétences des demandeurs des pays signataires. Ingénieurs Canada a déjà conclu des ententes de reconnaissance mutuelle dans le cadre de l'ALENA, de même qu'avec Hong Kong et l'Australie. Des négociations sont en cours pour la signature d'ententes avec l'Irlande et le Royaume-Uni.

Quelle contribution Ingénieurs Canada peut-il offrir?

Des négociations sont en cours avec l'Organisation mondiale du commerce dans le but de parvenir à un accord général sur le commerce des services. Le Canada participe également à des discussions commerciales régionales et bilatérales, qu'Ingénieurs Canada suit de près, pour le compte de la profession, en communiquant régulièrement avec les responsables gouvernementaux. Ingénieurs Canada peut apporter son expertise et faciliter les consultations, afin de préserver les normes de formation, d'exercice et d'admission à la profession qui sont en vigueur au Canada.

POSITION DE LA PROFESSION

Dans l'intérêt de la sécurité du public, Ingénieurs Canada préconise l'application de normes internationales rigoureuses en matière d'exercice et de conditions d'admission à la profession d'ingénieur qui correspondent aux normes et exigences en vigueur au Canada.

Dans l'intérêt de la sécurité du public, les personnes formées en génie à l'étranger doivent prouver qu'elles satisfont aux normes canadiennes d'admission à la profession avant d'obtenir leur permis.

Ingénieurs Canada estime que les politiques fédérales doivent faciliter la mobilité nationale et internationale des ingénieurs afin d'assurer le maintien des normes rigoureuses d'exercice du génie actuellement en vigueur au Canada et d'encourager l'adoption de normes tout aussi rigoureuses à l'étranger.